

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015  
-----

CONVOCAION DU 08 DECEMBRE 2015  
-----

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme PRIEUR B.,  
M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Christine,  
M. LEFEBVRE Michel, M. MANESSIEZ Daniel, M. LARQUET Daniel, M.  
MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme DE LA FARE Claudine,  
M. RIBEIRO Alain, Mme LEPILLER Françoise, M. BOURRELLIER  
Thierry, Mme MORLET Marie-Laure,  
Mme LION Patricia ; M. SORET Yves ; M. CAILLAUD François, Mme  
MARIE Virginie, Mme JAMELIN Magali

Absents excusés Mme DEMANGEL C., M. GRISEL Valentin,

Absent : M. MAUCONDUIT Yann ;

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des Collectivités  
Territoriales,

Mme DEMANGEL Catherine Pouvoir à Mme LEPENNETIER Christine

Secrétaire de séance : Mme PINEL Annick

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 décembre 2015
2. Projet d'un centre aquatique sur le plateau Est de Rouen- Principe d'adhésion à une structure intercommunale
3. Informations diverses

Mme PINEL Annick est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 décembre 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2. Projet d'un centre aquatique sur le plateau Est de Rouen- Principe de création d'une structure intercommunale

Mme le Maire accueille M. LECOUTEUX, Maire de Belbeuf et Trésorier de l'amicale des Maires du Plateau Est et lui laisse la parole afin de présenter le projet de piscine intercommunale.

M. LECOUTEUX rappelle que le cabinet CQFD a fait une synthèse des précédentes études réalisées. Le coût d'investissement est de 13 millions à répartir entre les différentes communes adhérentes au projet.

Le territoire étudié est l'ancien canton de Boos.

M. CAILLAUD demande qui a fait le choix de CQFD. M. LECOUTEUX rappelle qu'une étude avait été réalisée par le cabinet SPRINT dans les années 2003-2004 puis une seconde étude avait été réalisée par D2X dans les années 2010-2011. Le Président de l'amicale des maires avait des contacts avec cette société sur un autre projet, il a donc proposé que CQFD fasse une synthèse de ce qui avait été fait précédemment.

La synthèse des besoins pour une population égale à 36 000 habitants conduit à un investissement de 13 millions d'euros comme cela avait déjà été indiqué dans les précédentes études.

La réalisation de cet équipement conduit à une charge financière annuelle pour les communes qui comprendra à la fois l'investissement et le fonctionnement. La répartition de celle-ci sera faite en fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal.

Les 15 communes du plateau ne participeront pas toutes au projet. La Neuville Chant d'Oisel est déjà engagée avec Pont Saint Pierre, Amfreville la Mivoie va naturellement vers Rouen...

8 communes devraient participer au projet (Bonsecours, Mesnil Esnard, Belbeuf, Franqueville St Pierre, Mesnil Raoul, Ymare, Montmain et Boos). Le tarif d'entrée pour les habitants sera différent entre les communes qui participent et celles qui ne participent pas.

L'hypothèse de calcul se base sur un pourcentage de subvention de 50%, ce qui laisse une charge annuelle de 650 000 € (400 000 € de déficit de fonctionnement et 250 000 € de remboursement d'emprunt lié à l'investissement).

Le coût à supporter par la commune est de 11.10 % du coût global, soit 72 156.00 € par an. L'augmentation des taux communaux serait donc de 7.83 %.

Si la commune de Bonsecours, qui n'a pas encore décidé de participer à cette opération, refusait d'adhérer au projet, le coût pour chaque commune deviendrait trop important et le projet serait abandonné.

Mme LION demande si ce pourcentage d'augmentation tient compte des subventions, et quelles seraient les conséquences si celles-ci n'étaient pas obtenues.

M. LECOUTEUX répond que le taux tient compte de 50% de subvention, si elles étaient moindres le coût pour chaque commune augmenterait. Cependant, il a pris en compte dans les 50% une marge de sécurité car on lui a promis plus de subvention.

M. GRISSEL Bruno signale que le Conseil Général a financé la piscine de Barentin à hauteur de 7% alors que dans le projet, il est indiqué 15%, le chiffre ne sera-t-il pas inférieur à celui annoncé ?

M. LECOUTEUX précise que cela correspond à la marge de sécurité qu'il a prise.

M. SORET demande si la piscine est d'intérêt communautaire.

M. LECOUTEUX répond que la métropole ne souhaite pas reconnaître cet équipement d'intérêt communautaire, elle se limite aux équipements de l'ancienne communauté d'agglomération d'Elbeuf transférés suite à l'intégration de cette agglomération dans l'ancienne CREA.

M. LEFEBVRE demande si cette augmentation des taux d'imposition est annuelle.

M. LECOUTEUX précise que la répercussion sur les impôts s'inscrit effectivement dans la durée puisque l'investissement se fait sur 25 ans.

Une autre hypothèse a été faite avec une approche plus pessimiste comprenant une charge annuelle de 800 000 € au lieu de 650 000.00 €. Le coût pour la commune serait de 88 807 € ce qui correspond à une augmentation des impôts communaux de 9.64 %.

Le projet comprend un bassin principal, un bassin polyvalent d'apprentissage ainsi que des espaces annexes de remise en forme (sauna, hammam...).

M. CAILLAUD souligne que les chiffres pour le moment sont très virtuels puisque nous ne connaissons pas les éléments techniques, le process, le mode de chauffage, l'énergie, les coûts de maintenance.

M. LECOUTEUX répond qu'aujourd'hui ces chiffres traduisent une moyenne des coûts de fonctionnement d'équipements équivalents récents.

M. CAILLAUD ajoute qu'il est allé télécharger un document de l'association nationale des élus en charge du sport et que les chiffres sont bien supérieurs à ceux présentés dans le dossier de CQFD.

Il a également téléchargé un document de l'ARS pour connaître les normes de fonctionnement et l'impact financier qui en découle. Il s'avère que le mode de chauffage retenu peut avoir un impact allant du simple au triple.

M. SORET demande si l'étude complète de CQFD est disponible car les éléments présentés sont incomplets pour apprécier la complexité du projet. M. SORET souligne par ailleurs, qu'il faudra retranscrire le coût qui est aujourd'hui à la charge de la commune pour emmener les enfants de l'école vers la piscine de Pont St Pierre.

Mme le Maire déclare que le coût est de 13 700 € transport compris pour une année.

M. CAILLAUD rappelle que M. MARTIN a eu un discours très clair sur les finances du Département lors de l'inauguration de la Mairie.

M. CAILLAUD ajoute qu'il a effectué des recherches sur le bureau d'études CQFD. Il est composé de seulement trois personnes et a 4 références en matière de piscine, cela contribue à fragiliser le dossier technique.

Mme le Maire précise qu'aujourd'hui le dossier n'est pas abouti au point de choisir le mode de chauffage même si cela conditionne le coût. Le but de la délibération est de savoir si oui ou non la commune participe à une structure qui sera chargée de poursuivre et d'approfondir les études.

M. LECOUTEUX affirme que le passage à l'investissement ne sera pas automatique, il faudra une nouvelle délibération.

M. MONNIER demande quel est le planning de réalisation de cet équipement.

Mme le Maire précise que cela ne se fera pas avant 4 ans.

M. SORET souhaite savoir de quelle façon seront intégrées les communes dans la participation aux études.

M. GRISEL Bruno déclare qu'on demande au Conseil Municipal de faire un chèque en blanc car les éléments sont très imprécis.

Mme LEPILLER demande combien coûte la poursuite des études.

M. LECOUTEUX n'a pas de chiffres précis, le montant sera sans doute de 40 000 € à 50 000 € à répartir entre les communes.

M. CAILLAUD précise qu'il est favorable au projet à titre personnel mais sur la méthode celle-ci est très contestable car le cabinet sur lequel on s'appuie pour réaliser l'étude a très peu de référence, les chiffres ne sont pas consolidés. Les élus peuvent donc difficilement approuver ces éléments.

Mme le Maire remercie M. LECOUTEUX pour cette présentation. Elle rappelle que l'objet de la délibération est la poursuite de l'étude. Dans un second temps, une organisation compétente devra être mise en place pour suivre ce projet.

M. MONNIER annonce qu'il ne comprend pas pourquoi le futur équipement intègre un espace détente, fitness et musculation car cela n'a rien à faire dans un projet piscine. Il a donc du mal à se projeter dans ce projet.

Mme le Maire lui répond que ces espaces attirent des utilisateurs sans lesquels le coût de fonctionnement sera plus lourd.

M. MONNIER souhaite qu'on lui démontre par des éléments chiffrés.

M. LEFEBVRE signale qu'il aurait souhaité qu'on indique un montant pour les études.

Mme le Maire précise que pour l'instant on ne parle pas encore du coût mais seulement de la volonté d'adhérer à la structure. C'est en fonction du nombre de communes adhérant au projet que le coût sera réparti.

Mme LEPILLER déclare que l'on ne peut pas s'engager sur des études sans en connaître le coût par conséquent il faut reporter la délibération.

Mme le Maire dit qu'il faut délibérer sinon les études ne seront pas lancées. L'objet de la délibération est un engagement général.

M. CAILLAUD précise que tout cela manque de transparence, on ne connaît ni le cahier des charges, ni les modalités qui ont été prises pour choisir CQFD qui est une petite structure avec peu d'expérience ; sur la méthode, les réunions n'ont eu lieu qu'entre les maires sans que cela soit communiqué aux Conseils Municipaux. Les études ont débuté en avril et le Conseil Municipal n'a pu en prendre connaissance qu'avec le projet de délibération.

Mme le Maire indique qu'elle a informé le Conseil Municipal que l'amicale des Maires se lançait dans une étude. Depuis, elle n'a pas eu beaucoup plus d'informations.

M. RIBEIRO souligne que le cahier technique n'est pas à l'ordre du jour, les différentes hypothèses techniques sont comprises dans l'enveloppe des 13 millions, il y aura après d'autres réunions qui permettront de déterminer tous les choix techniques.

Mme LEPILLER demande si l'on a des informations sur les modes de gestion possibles (DSP, régie..).

Mme le Maire précise que les choix ne sont pas arrêtés, elle n'a pas assez d'éléments.

Mme MARIE dit qu'il serait intéressant d'avoir un avis de la population.

Mme le Maire précise qu'à Mesnil-Esnard il y avait seulement une centaine d'habitants à la réunion publique donc elle n'y est pas favorable.

Mme MARIE propose de réaliser un questionnaire pour connaître l'avis des habitants avec l'âge, la composition du foyer et les pratiques qu'ils pourraient adopter vis-à-vis de cet équipement.

Mme le Maire dit qu'elle ne mettra pas en place ce type de questionnaire car cela a déjà été fait du temps de M. GRISEL.

Mme MARIE ajoute qu'il ne faut pas prendre les décisions uniquement par rapport à son intérêt personnel, mais au moins avoir un avis de la population, elle se demande si un tel équipement va par exemple intéresser les plus de 65 ans qui sont relativement nombreux sur la commune.

Mme le Maire explique qu'il y a beaucoup d'habitants qui allaient à Bonsecours, par conséquent, le besoin existe.

M. MONNIER déclare qu'il y a un nombre d'équipements important relativement proche sur Rouen.

Mme MARIE souligne que malgré le nombre d'équipements à proximité, les cours pour apprendre à nager aux enfants sont souvent complets et qu'il y a un manque de créneaux.

Mme LEPENNETIER propose d'insérer un questionnaire dans le prochain journal.

Mme MARIE précise que le questionnaire légitimera le choix du Conseil Municipal.

Mme le Maire indique sa crainte vis-à-vis d'un questionnaire qui ferait apparaître un coût car les habitants seront automatiquement défavorables.

M. SORET indique qu'il est favorable au projet de piscine et à la mise en place d'un questionnaire pour avoir l'avis de la population. Cependant, il rappelle qu'il va falloir être très vigilant sur les cabinets retenus et la façon dont les conseillers municipaux vont être intégrés aux études. L'étude de faisabilité présentée est très loin d'une vraie étude de ce type, puisqu'il n'y a pas d'hypothèse. La création d'un sauna, hammam n'est pas justifiée puisque les besoins de la population n'ont pas été clairement explicités.

M. PESQUEUX ne comprend pas qu'un seul prestataire ait été consulté alors que le code des marchés impose des consultations de plusieurs cabinets.

M. GRISEL Bruno demande si l'étude d'un simple bassin a été réalisée.

M. CAILLAUD propose d'envoyer les trois documents qu'il a téléchargés pour connaître les enjeux avant de se lancer dans ce type d'équipement. Il souhaiterait savoir quelle sera la méthode employée pour la poursuite des études et avec quel cabinet puisque CQFD n'a aucune légitimité. Il souhaite enfin que la population soit consultée afin que le Conseil Municipal soit légitimé dans sa décision car l'investissement est très lourd et impactera les finances de la Commune pour plusieurs années.

Mme le Maire déclare qu'il ne faut pas se pencher dès à présent sur le côté technique, le but de la délibération inscrite à l'ordre du jour est de savoir si l'on continue les études sans s'engager sur un coût.

M. MONNIER demande pourquoi Quevreville La Poterie, Saint aubin Celloville et les Authieux sur le Port St Ouen se sont retirés.

Mme le Maire répond que dès le début ces communes n'étaient pas intéressées.

M. GRISEL demande si le Conseil Municipal doit obligatoirement délibérer ce soir.

Mme le Maire lui répond qu'elle souhaite que cela soit effectivement adopté dès ce soir.

Mme PRIEUR rappelle que l'objet de la délibération est seulement de voter la création d'une structure intercommunale. Les statuts devront être adoptés ensuite.

Mme PINEL propose de modifier les termes de la délibération en précisant que le Conseil Municipal est seulement favorable à la programmation dans un premier temps.

M. CAILLAUD demande si le projet de délibération est identique dans toutes les communes.

Mme le Maire lui répond que oui, il a été transmis par M. le Président de l'amicale des Maires.

Mme le Maire propose de modifier ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal souhaite ajouter dans la délibération la création d'un comité de pilotage.

La délibération suivante est adoptée :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 mars 2015 autorisant la signature de la convention conclue entre 8 communes du plateau Est en vue de réaliser une étude préalable dans le cadre du projet d'un centre aquatique,

Vu l'étude de faisabilité présentée par la société CQFD, assistante à maîtrise d'ouvrage, en avril 2015,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le principe de création d'une structure intercommunale qui sera constituée au titre de la programmation pour un projet de centre aquatique sur le plateau Est de Rouen, sous réserve que les communes participant à cet organisme représentent au moins une population de 27 000 habitants.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (Pour : 17, contre : 0, abstention : 4)

- est favorable au principe de création d'une structure intercommunale en vue de la programmation d'un projet de centre aquatique dans les conditions fixées ci-dessus.
- souhaite qu'un comité de pilotage représentatif des différentes communes adhérentes soit constitué pour travailler sur le projet.

### 3. Informations diverses

Conseil Municipal :

Mme le Maire précise qu'il n'y aura pas de Conseil Municipal début janvier, mais il y aura probablement une réunion de travail courant janvier.

Vœux :

Mme le Maire signale que les vœux de la municipalité auront lieu le 09 janvier 2015 à 17H30.

Remerciements:

Mme le Maire fait la lecture des remerciements de M. et Mme LEPENNETIER Nicolas suite à leur mariage.

Voisins vigilants :

M. MANESSIEZ demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu les documents sur les voisins vigilants et ce qu'ils en pensent.

Mme le Maire déclare que ce n'est pas à la commune de décider si les habitants veulent le devenir.

M. CAILLAUD propose de travailler sur le sujet en réunion de travail.

Mme le Maire s'engage à l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H40.

Le Maire,  
Françoise TIERCELIN